



# Conseil de sécurité

Soixante-huitième année

**7031<sup>e</sup>** séance

Lundi 16 septembre 2013, à 9 h 30

New York

*Provisoire*

---

<i>Président :</i>	M. Quinlan . . . . .	(Australie)
<i>Membres :</i>	Argentine . . . . .	M. Oyarzábal
	Azerbaïdjan . . . . .	M. Mehdiyev
	Chine . . . . .	M. Wang Min
	États-Unis d'Amérique . . . . .	M. DeLaurentis
	Fédération de Russie . . . . .	M. Pankin
	France . . . . .	M. Bertoux
	Guatemala . . . . .	M. Rosenthal
	Luxembourg . . . . .	M <sup>me</sup> Lucas
	Maroc . . . . .	M. Loulichki
	Pakistan . . . . .	M. Masood Khan
	République de Corée . . . . .	M. Sul Kyung-hoon
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord . . . . .	M. Wilson
	Rwanda . . . . .	M. Gasana
	Togo . . . . .	M. Menan

## Ordre du jour

### La situation en Libye

Rapport du Secrétaire général sur la Mission d'appui des Nations Unies en Libye (S/2013/516)

---

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-506.



*La séance est ouverte à 9 h 40.*

### **Adoption de l'ordre du jour**

*L'ordre du jour est adopté.*

### **La situation en Libye**

#### **Rapport du Secrétaire général sur la Mission d'appui des Nations Unies en Libye (S/2013/516)**

**Le Président** (*parle en anglais*) : En vertu de l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite le représentant de la Libye à participer à la présente séance.

En vertu de l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite M. Tarek Mitri, Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la Mission d'appui des Nations Unies en Libye, à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2013/516, qui contient le rapport du Secrétaire général sur la Mission d'appui des Nations Unies en Libye.

À la présente séance, le Conseil entendra des exposés de M. Tarek Mitri et de S. E. M. Eugène-Richard Gasana, Représentant permanent du Rwanda, qui prendra la parole en sa qualité de Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1970 (2011) concernant la Libye.

Je donne maintenant la parole à M. Mitri.

**M. Mitri** (*parle en anglais*) : Le Conseil de sécurité a reçu le rapport du Secrétaire général (S/2013/516), qui fournit des informations sur les activités menées par la Mission d'appui des Nations Unies en Libye (MANUL) au cours des six derniers mois et propose une lecture réaliste des faits survenus durant cette période en Libye sur le plan politique et en matière de sécurité. Les effets conjugués de dynamiques interne et régionale continuent de menacer les processus politiques en cours dans le pays, ce qui complique davantage les tâches difficiles que doivent accomplir les autorités libyennes – aussi bien le Gouvernement que le Congrès général national – qui s'efforcent de faire en sorte que la transition du pays se déroule de manière pacifique.

Ces trois derniers mois, nous avons observé des désaccords politiques importants entre les différentes

forces politiques. Les principaux blocs politiques au sein du Congrès général national ont décidé, séparément, de suspendre leur participation aux travaux des institutions politiques nationales en tant que partis politiques organisés. Bien qu'elles aient été partiellement révoquées, ces décisions avaient en grande partie été prises en réaction au vaste mécontentement de la population à l'égard des partis politiques et traduisaient dans le même temps une polarisation aiguë de la vie publique.

Les changements politiques importants survenus en Libye revêtent également une dimension régionale. Des faits survenus récemment, en Égypte et en Tunisie en particulier, ont eu des effets concrets sur la scène politique et ont considérablement influencé le comportement de certaines forces politiques. Ces faits ont créé un certain malaise au sein du système politique, différents acteurs politiques ayant revu leur position concernant les principaux problèmes auxquels la Libye et la région en général doivent faire face.

Les graves perturbations survenues récemment dans les exportations pétrolières du pays, en raison de manifestations dans un certain nombre de terminaux, principalement dans l'est du pays, ont de lourdes conséquences pour la stabilité économique de la Libye. Ce désordre a contraint la compagnie pétrolière nationale libyenne à prendre une mesure sans précédent : déclarer l'état de force majeure, proclamant son incapacité d'honorer ses obligations contractuelles concernant les exportations. Les différends liés à la protection des terminaux pétroliers et des revendications fédéralistes dans l'est de la Libye sont au cœur des manifestations.

Les revenus pétroliers représentant environ 80 % du produit national brut du pays et 97 % de ses exportations, le Gouvernement libyen risque de se trouver dans l'incapacité d'honorer ses obligations financières, à moins qu'une solution soit immédiatement trouvée à cette crise. Nous pensons que la résolution par des moyens pacifiques de cette crise, ainsi que des nombreuses autres crises auxquelles la Libye doit faire face, est cruciale pour les intérêts nationaux du pays et sa capacité de faire véritablement avancer la transition. Dans ce contexte, nous appelons également toutes les parties à cesser de manipuler les ressources libyennes à des fins politiques.

S'agissant de l'établissement de nouvelles lois, l'adoption d'une loi sur la justice transitionnelle demeure en suspens avant la plénière du Congrès général national. La MANUL considère que l'adoption

d'une telle loi est essentielle pour aider la Libye à faire face aux tragédies et crimes du passé. Elle est également nécessaire pour faciliter le difficile processus de réconciliation nationale.

La situation de beaucoup de prisonniers, parmi les 8 000 incarcérés, selon les estimations, dans le cadre du conflit, demeure problématique. Si le Ministère de la justice a fait état d'une baisse du nombre des plaintes, les cas signalés de morts en détention, de tortures et d'autres formes de mauvais traitements restent une source de préoccupation. Cependant, la MANUL a observé une amélioration notable des conditions de détention et du traitement des détenus dans les centres relevant effectivement de l'autorité du Ministère de la justice et dans lesquels travaillent des officiers de police judiciaire dûment expérimentés et formés.

Un certain nombre de faits nouveaux sont à signaler en ce qui concerne les procès des hauts responsables du régime de Kadhafi. Suite à la condamnation à mort le 31 juillet d'Ahmad Ibrahim al-Kadhafi, ancien Ministre de l'éducation et de l'information, les procès de quelque 250 accusés, notamment Saïf al-Islam Kadhafi, devraient commencer rapidement.

À cet égard, la MANUL continue d'insister sur la nécessité d'une démarche cohérente, dans le cadre des procédures engagées contre les responsables de l'ancien régime, afin de veiller au respect de normes acceptables et d'éviter ainsi toute mise en accusation aléatoire tout en contribuant à établir un registre historique des crimes commis sous l'ancien régime. Assurer un procès équitable aux responsables de l'ancien régime mettra à rude épreuve les autorités judiciaires libyennes dans les mois à venir. Les conditions actuelles de sécurité dans le pays et la poursuite des attaques dont font l'objet juges, avocats et tribunaux continuent de poser des problèmes considérables aux autorités.

En dépit des difficultés et incertitudes nombreuses, je suis heureux d'annoncer quelques progrès dans la rédaction de la constitution, avec l'adoption par le Congrès général national d'une loi électorale portant création de l'assemblée chargée de la rédaction de la constitution. La MANUL a préconisé des mesures spéciales permettant une meilleure représentation des femmes au sein de l'assemblée chargée de rédiger la constitution. Or la loi électorale adoptée prévoit une représentation limitée des femmes, leur réservant six sièges sur les 60 que compte l'assemblée, soit une proportion inférieure aux 16% qui leur avaient été

attribués dans le cadre des élections de juillet 2012 au Congrès général national.

De leur côté, les minorités culturelles et ethniques se sont vu attribuer six sièges réservés. Certaines de leurs organisations et personnalités influentes réclament avec quelque insistance que les questions constitutionnelles relevant de leurs droits culturels et linguistiques fassent l'objet d'une décision par consensus plutôt qu'à la majorité des deux tiers des 60 membres de l'assemblée, comme le stipule la Déclaration constitutionnelle. Le processus de rédaction de la constitution est l'occasion pour le peuple libyen d'établir un nouveau contrat social pour la gouvernance de la nouvelle Libye, qui doit impérativement, en conséquence, être transparent, consultatif et ouvert à tous.

Le nouveau Conseil des commissaires de la Commission électorale nationale supérieure maintenant permanente a été sélectionné récemment. Avec le plein appui de l'Équipe des Nations Unies pour l'appui électoral dans les divers domaines qui relèvent de sa compétence, la Commission participe activement à la planification et aux préparatifs des élections à l'assemblée chargée de la rédaction de la constitution.

Les problèmes de sécurité en Libye sont encore, sans doute, la préoccupation dominante de la population libyenne. Depuis mon dernier exposé au Conseil (voir S/PV.6981), des affrontements armés se sont produits à Tripoli entre brigades révolutionnaires rivales. En raison des capacités limitées qu'ont les autorités nationales de sécuriser la capitale, le Président nouvellement élu du Congrès général national, M. Nouri Abou-Sahmein, a confié la tâche de protection de la ville au Centre d'opérations conjointe des révolutionnaires libyens, qui est une coalition de brigades révolutionnaires.

Les tensions entre différents groupes politiques, groupes tribaux et groupes armés ont dégénéré, dans plusieurs zones du pays, en affrontements qui ont fait plusieurs morts. Les assassinats de personnalités des forces de sécurité, principalement dans l'est, et, plus récemment, d'activistes politiques et de journalistes, en même temps que la présence d'engins explosifs improvisés, les attaques visant des membres de la communauté diplomatique, les menaces dont l'ONU fait l'objet et le niveau de criminalité général sont autant de problèmes qui continuent de sévir du fait de la faiblesse des institutions nationales de sécurité. La sécurité aux frontières est un problème toujours plus critique

auquel les autorités ne se sont pas encore efficacement attaquées.

L'intégration des combattants révolutionnaires dans la police et l'armée libyennes ne progresse que très lentement, de même que leur réintégration dans la vie civile. Pour encourager les révolutionnaires à s'engager dans l'armée et augmenter les revenus du personnel en uniforme, le Gouvernement a récemment annoncé une augmentation du salaire des militaires, à compter de janvier 2014. Il a également annoncé le commencement de la formation de 12 000 à 15 000 soldats en dehors de la Libye. Restructurer l'armée et régler le problème des effectifs pléthoriques du corps des officiers est une tâche urgente à effectuer en priorité. La police libyenne poursuit son processus d'intégration de membres des brigades armées. Certains sont d'ores et déjà enrôlés et un grand nombre d'autres en sont actuellement au stade des vérifications et de l'enrôlement.

La préoccupation du Gouvernement face à la dégradation des conditions de sécurité ainsi que les dissensions croissantes entre groupes politiques et brigades révolutionnaires ont conspiré pour entraver la mise en place d'un système national de sécurité solide, coordonné et efficace.

Dans le dernier exposé que j'ai présenté au Conseil en juin, j'ai fait allusion aux énormes difficultés engendrées par 40 ans de règne despotique. Le mois prochain marquera le deuxième anniversaire de la chute du régime autoritaire de Kadhafi. Il apparaît plus clairement encore aujourd'hui que les idées préconçues qui ont pu exister sur la transition politique seront presque certainement sources de déceptions, voire d'échecs. Si elles ont auguré d'un processus démocratique, les élections libres et régulières organisées ont également donné lieu à des attentes qui ont dépassé les capacités des institutions et forces politiques.

Il règne aujourd'hui au sein de la population libyenne un sentiment de scepticisme, voir même de rejet, à l'égard du processus politique. Mais cela ne doit pas être interprété comme une perte de confiance dans l'unité nationale, la démocratie et l'état de droit. L'attachement de la population aux principes qui ont présidé à sa révolution demeure profond. L'expérience libyenne a montré qu'il était urgent d'engager un dialogue sans exclusive et de rechercher un consensus sur les priorités nationales durant la période de transition, ainsi que sur les principes directeurs, les normes de gouvernance et les règles fondamentales de l'action politique.

En réponse aux appels de plus en plus fréquents, sur tout l'échiquier politique, à un dialogue national susceptible de remédier aux ratés du processus de transition, les autorités libyennes ont accepté de préparer et de convoquer ce processus de dialogue. Un dialogue national permettrait d'engager les acteurs politiques, révolutionnaires, traditionnels et autres dans un examen des questions nationales urgentes et de forger un consensus sur les stratégies ainsi que sur les principes fondamentaux qui devraient régir la vie politique pendant la période de transition jusqu'à l'adoption d'une nouvelle constitution et la tenue de nouvelles élections.

Lors de mes entretiens avec les dirigeants du Congrès général national et du Gouvernement, j'ai constaté qu'ils pensaient tous qu'un processus de dialogue national permettrait aux intérêts nationaux libyens de prévaloir sur les intérêts des différentes factions et régions et sur les intérêts à court terme. Compte tenu de la désaffection croissante vis-à-vis du processus politique, ce dialogue permettrait à nombre de Libyens de se faire entendre et ouvrirait un espace qui inclurait tous les éléments susceptibles d'apporter des contributions à la vie publique mais qui, sinon, figés dans leurs positions partisans, sont isolés ou séparés du processus politique. Ce dialogue favoriserait également le développement d'une capacité nationale à même de traiter des priorités urgentes et d'assurer l'appui du public aux efforts d'édification de l'État, en particulier dans les secteurs de la justice et de la sécurité.

De plus en plus nombreux sont les appels de ceux qui demandent à l'ONU de jouer un rôle actif en faveur du lancement et de la facilitation d'un dialogue national. Nous ne nous soustrairons pas à nos responsabilités, mais nous continuerons de souligner que ce processus doit être organisé et dirigé par les Libyens. J'ai assuré à maintes reprises les autorités libyennes, ainsi que nombre de dirigeants politiques et de faiseurs d'opinions, que nous étions disposés et résolus à prodiguer des conseils et à fournir une assistance technique à tout effort quel qu'il soit en faveur de ce dialogue. Nous formons l'espoir que ces efforts porteront bientôt leurs fruits.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je remercie M. Mitri pour son exposé. Je donne maintenant la parole à l'Ambassadeur Gasana.

**M. Gasana** (Rwanda) (*parle en anglais*) : Conformément au paragraphe 24 e) de la résolution 1970 (2011) du 26 février 2011, j'ai l'honneur de faire au Conseil de sécurité un exposé sur les travaux du Comité

créé en application de ladite résolution. L'exposé porte sur la période allant du 19 juin au 16 septembre 2013, au cours de laquelle les membres du Comité se sont réunis une fois dans le cadre de consultations.

Le 2 juillet, le Comité a reçu le rapport intérimaire du Groupe d'experts en application de la résolution 2095 (2013). Je récapitulerai brièvement certaines parties du résumé de ce document.

S'agissant de l'embargo sur les armes, le Groupe a conclu que les autorités libyennes avaient pris des mesures concrètes dans le domaine de l'assistance à la sécurité en vue de mettre en œuvre la résolution 2095 (2013), comme par exemple la mise en place d'une structure de coordination pour l'assistance à la sécurité, ce qui avait déjà permis de produire quelques-uns des premiers certificats d'utilisateur final. Le Groupe a néanmoins déclaré que malgré ces efforts, il y a encore beaucoup à faire à cet égard.

Le Groupe s'est dit préoccupé par la prolifération des armes et des munitions le long de toutes les régions frontalières de la Libye, et a relevé un nombre grandissant de cas allégués de trafic d'armes et de munitions de la Libye vers la République arabe syrienne par air et par mer. Pour ce qui est de la prolifération des armes à l'intérieur de la Libye, le Groupe a signalé que l'augmentation de la demande d'armes légères et personnelles avait entraîné une hausse des importations de matériel sur le marché noir civil libyen. Dans ce contexte, le Groupe a rapporté que des pays tiers avaient procédé à plusieurs saisies.

S'agissant de l'interdiction de voyager, le Groupe a déclaré que sur les 20 personnes initialement concernées, cinq étaient décédées, quatre étaient actuellement détenues en Libye, quatre vivaient dans d'autres pays, et on ne savait pas où se trouvaient les sept autres. Le Groupe a également signalé que le Sultanat d'Oman et le Gouvernement algérien avaient indiqué qu'Aïsha Kadhafi et Mohammed Kadhafi avaient quitté l'Algérie et se trouvaient à Oman.

Quant au gel des avoirs, le Groupe a indiqué qu'il en avait obtenu l'accès en partie pour faire connaître les efforts déployés par Saadi Kadhafi et ses associés pour dissimuler, déplacer et utiliser les avoirs qui avaient été gelés, et qu'il examinait des rapports faisant état d'importantes quantités d'avoirs qui appartiendraient à des entités ou à des personnes inscrites sur la liste. Le Groupe a souligné l'incapacité législative de certains États Membres à appliquer dûment la mesure relative

au gel des avoirs, ce qui, dans un cas au moins, avait entraîné la dissipation de fonds de près de 2 millions de dollars qui auraient dû être gelés.

Le Comité a examiné le rapport et les recommandations du Groupe d'experts lors de consultations tenues le 10 juillet. Le rapport a été généralement bien reçu, et les points principaux ressortis de la discussion étaient les suivants. Le Comité s'est dit préoccupé par les violations présumées et les conséquences dévastatrices de la prolifération d'armes à l'extérieur de la Libye, notamment en République arabe syrienne, et il s'est félicité de la mise en place par les autorités libyennes de certaines procédures visant à améliorer la situation, tout en reconnaissant qu'il y a encore du travail à faire. Il a pris note du déplacement de deux individus inscrits sur la liste de l'Algérie au Sultanat d'Oman, ainsi que des défis auxquels sont confrontés les États Membres en ce qui concerne l'application du gel des avoirs et la possibilité de rapatrier des fonds gelés. Le Comité s'est également félicité des bonnes relations établies entre le Groupe et le Gouvernement libyen, et a pris note des moyens par lesquels on pouvait aider le Groupe à effectuer des visites et à obtenir des informations, ainsi que des façons dont les recommandations du Groupe d'experts pouvaient être mises en œuvre.

Le Comité a convenu de mettre en œuvre quatre des huit recommandations émises. Une de ces recommandations ne nécessitait aucune action et le Comité s'est simplement contenté d'en prendre note, tandis que les trois recommandations restantes étaient renvoyées au Conseil de sécurité. À la suite de cette réunion, le Groupe a été prié de mener une enquête détaillée sur les informations émanant des médias selon lesquelles plusieurs cargaisons importantes d'armes seraient parties de Libye cette année.

Les mesures convenues sur les quatre recommandations du Groupe étaient comme suit. Après avoir reçu, le 18 juillet, de nouvelles informations de la Mission permanente de la Libye sur la structure de coordination pour l'assistance à la sécurité, le Comité a, le 7 août, adressé une lettre au Représentant permanent de la Libye demandant plus d'éclaircissement et un suivi des questions en suspens, lettre à laquelle la Mission permanente de la Libye a répondu le 4 septembre. Le 29 juillet et le 4 septembre, le Comité a actualisé sa liste de personnes et d'entités sujettes à l'interdiction de voyager et au gel des avoirs s'agissant d'Aïsha Kadhafi et de Mohammed Kadhafi. Le 13 septembre, le Comité a

envoyé des lettres de suivi à six États Membres à propos des demandes de visites en attente émises par le Groupe.

Le 24 juillet, le Comité a communiqué au Gouvernement libyen un tableau non officiel qui donne un aperçu des demandes de dérogation et des notifications relatives aux mesures d'embargo sur les armes imposées par la résolution 1970 (2011) et modifiées par les résolutions 2009 (2011) et 2095 (2013), qui ont été examinées par le Comité depuis sa création jusqu'au 10 juillet 2013.

Le 27 août, le Comité a mis à jour sa deuxième note d'information pratique sur l'application de l'embargo sur les armes, pour prendre en compte les modifications introduites par la résolution 2095 (2013).

En outre, au cours de la période considérée, le Comité a conclu avec INTERPOL un accord sur les notices spéciales INTERPOL-Conseil de sécurité et a examiné une demande de radiation de la liste relative à l'interdiction de voyager présentée par Aisha Kadhafi.

Je voudrais, pour terminer, faire part de quelques données actualisées sur les questions examinées par le Comité depuis son dernier rapport périodique au Conseil. S'agissant de l'embargo sur les armes, le Comité a approuvé deux demandes de dérogation et reçu deux notifications sur lesquelles aucune décision négative n'a été prise. Le Comité a également répondu à trois demandes de conseil émanant d'États Membres.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je remercie l'Ambassadeur Gasana de son exposé. Je donne maintenant la parole au représentant de la Libye .

**M. Dabbashi** (Libye) (*parle en arabe*) : Monsieur le Président, je vous remercie de me donner cette occasion de prendre la parole devant le Conseil de sécurité. Tout d'abord, je tiens à vous féliciter pour votre accession à la présidence du Conseil pour ce mois. Je suis convaincu que vous allez mener ses travaux à bonne fin.

Avant d'aborder le fond de la question à l'examen, je voudrais appeler l'attention du Conseil sur le fait qu'il convient de mettre en place des procédures au sein du Secrétariat permettant aux représentants des États Membres dont la situation est examinée par le Conseil de sécurité de participer plus facilement à ses délibérations. Nous savons que dans certains cas, pour une raison ou une autre, le Président du Conseil de sécurité ou le Secrétariat peuvent recevoir une demande de participation en retard, à cause d'une défaillance dans un domaine ou un autre. Cependant, il y a toujours

eu, au sein du Secrétariat, un dispositif permettant d'adresser une invitation immédiate à participer à une séance du Conseil. Malheureusement, ce matin, nous avons reçu cette invitation bien longtemps après le début de la séance.

Je voudrais remercier M. Tarek Mitri de son exposé édifiant et exact et pour toutes les informations qu'il a fournies sur la situation en Libye. Je tiens à remercier mon cher ami et collègue, le Représentant permanent du Rwanda, Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1970 (2011), de son exposé sur l'application des sanctions imposées à la Libye.

Comme le Conseil le sait, la Libye se trouve dans une période de transition. Il s'agit d'une période sensible et difficile, surtout après un conflit sanglant qui a duré plusieurs mois et qui s'est soldé par la chute d'une dictature. À la fin du conflit, le pays n'avait pratiquement plus d'institutions. Il s'agit maintenant de mettre en place une nouvelle administration, de nouvelles institutions et, en fait, de nouveaux dirigeants pour le pays. Le Gouvernement et le Congrès général national sont confrontés à de lourds défis au cours de cette période sensible, où de nombreux facteurs sont en jeu. D'une part, il y a cette grande joie suscitée par le renversement de la dictature et le rétablissement de la démocratie, ainsi que des attentes élevées de la part de la population, et, d'autre part, la capacité limitée du Gouvernement d'exercer le pouvoir, ainsi que l'absence d'institutions et d'une force de dissuasion à même de lui permettre d'étendre son contrôle sur l'ensemble du territoire national.

Les autorités libyennes ont besoin de l'appui du Conseil. À vrai dire, nous avons besoin de l'appui de tous les États Membres de l'ONU. La Libye s'est engagée dans un processus de mise en place d'institutions efficaces et compétentes à même de favoriser l'édification de l'État, la relance de l'économie, la réintégration des anciens combattants, le respect de l'état de droit et la réconciliation nationale. Il y a beaucoup d'objectifs à atteindre, qui exigent un pouvoir fort, des institutions solides et une forte capacité de dissuasion. Tout naturellement, le Gouvernement a amorcé le processus de constitution de l'armée nationale. Le Gouvernement entend réformer, rétablir et à réarmer les forces de police. Pour ce faire, il a besoin de l'aide du Conseil de sécurité. Je suis convaincu que le Conseil restera aux côtés du peuple libyen, tout comme il l'a appuyé sans réserve pendant la révolution et dans un passé récent.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Il n'y a plus d'orateurs inscrits sur ma liste. J'invite à présent les membres du Conseil à poursuivre le débat sur la question dans le cadre de consultations.

*La séance est levée à 10 h 15.*